

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.131

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 DECEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 DECEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. GERMA
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DES ABORDS DU MARCHE CENTRAL
ACQUISITION IMMEUBLE CONSORTS COUVERT

VOTE : 5 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de l'aménagement des abords du Marché Central, et notamment en vue de la réalisation de parkings et de bassins de rétention des eaux pluviales, la ville a négocié l'acquisition de diverses propriétés situées Rue du Pourteau de Mons.

Les Consorts COUVERT, propriétaires de l'immeuble cadastré section AY numéro 142 pour 1014m², sis Avenue Charles Régazzoni ont accepté par promesse en date du 7 décembre 2000 l'aliénation d'une partie de leur propriété d'une contenance de 125m² moyennant la somme de CINQUANTE QUATRE MILLE FRANCS (54.000 Francs).

Cette valeur correspond à l'estimation des Domaines en date du 8 Juin 2000.

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis des services fiscaux en date du 8 Juin 2000,
- VU la promesse de vente signée par les Consorts COUVERT en date du 7 Décembre 2000,
- CONSIDERANT qu'il importe de procéder aux acquisitions foncières afin de préparer le site à l'accueil d'ouvrages permettant de lutter contre les inondations, d'une part, et de faciliter le stationnement des véhicules aux alentours du Marché Central, d'autre part,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir une partie de l'immeuble cadastré section AY numéro 142 pour 125m² sis Avenue Charles Régazzoni à ROYAN, dépendant de la propriété des Consorts COUVERT moyennant la somme de CINQUANTE QUATRE MILLE FRANCS (54.000 Francs).

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à solliciter une demande de permis de démolir le bâtiment existant après réalisation de l'acte authentique,

- de désigner le notaire des vendeurs, à savoir Maître DENAT notaire associé à ROYAN 1 Boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique

- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 janvier 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS